

GLOBAL INITIATIVE
AGAINST TRANSNATIONAL ORGANIZED CRIME

UN MODÈLE POUR LES FUTURES OPÉRATIONS DE PAIX ?

LES ENSEIGNEMENTS DE LA FORCE DE RÉPRESSION DES GANGS EN HAÏTI

Sophie Rutenbar

NOVEMBRE 2026

REMERCIEMENTS

L'auteure tient à remercier Romain Le Cour Grandmaison et Dorly Castañeda pour leur soutien dans l'élaboration et la finalisation de ce rapport. Elle remercie également l'équipe de l'Observatoire de la violence et de la résilience en Haïti de la Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC), dont les recherches, les connaissances de terrain et les éclairages ont alimenté cette analyse, ainsi que Mark Shaw pour son accompagnement et sa révision attentive. L'auteure exprime aussi sa reconnaissance à l'équipe des publications de la GI-TOC pour tout son travail qui a permis la publication de ce rapport. Enfin, elle remercie sincèrement tous ceux qui ont bien voulu témoigner des défis importants et des circonstances difficiles auxquels ils sont confrontés dans le cadre des efforts continus déployés pour améliorer la situation de nombreux Haïtiens.

Google Gemini a été utilisé comme outil d'assistance dans les recherches d'informations.

À PROPOS DE L'AUTEURE

Sophie Rutenbar est experte senior à la GI-TOC et chercheuse non résidente au Centre sur la coopération internationale de l'université de New York et à la Brookings Institution. Ancienne fonctionnaire des Nations Unies, elle a travaillé à Port-au-Prince au sein du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti entre 2019 et 2023, et a occupé diverses fonctions au siège des Nations Unies à New York, notamment au sein de l'équipe de planification stratégique des opérations de maintien de la paix de l'ONU de 2013 à 2015 et de 2017 à 2019.

© 2026 Global Initiative Against Transnational Organized Crime.
Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de l'Initiative mondiale.

Couverture : © *Guerinault Louis/Anadolu via Getty Images*

Veuillez adresser vos demandes de renseignements à :
Global Initiative Against Transnational Organized Crime
Avenue de France 23
Genève, CH-1202
Suisse

www.globalinitiative.net

SOMMAIRE

Acronymes et abréviations iv

Résumé **1**

Principales recommandations 2

Contexte **3**

Défi n° 1 : Coordination et processus décisionnel **6**

Défi n° 2 : Logistique et déploiement **9**

Défi n° 3 : Objectifs de la mission et attentes plus larges **12**

Défi n° 4 : Rétablir la sécurité ou la maintenir **14**

Enseignements pour les futures opérations **18**

Recommandations 19

Notes 21

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
CARICOM	Communauté caribéenne
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
FAd'H	Forces armées d'Haïti
FMIH	Force multinationale intérimaire en Haïti
FRG	Force de répression des gangs
GPP	Groupe permanent de partenaires
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MMAS	Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti
OEA	Organisation des États américains
PNH	Police nationale d'Haïti
UNSOH	Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti



RÉSUMÉ

Le 18 octobre 2026, quatre soldats salvadoriens servant au sein de la Force de répression des gangs (FRG) ont disparu dans un territoire contrôlé par les gangs, dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, alors qu'ils rentraient, selon certaines informations, d'une course[1]. Au moment de la rédaction de ce rapport, leur sort demeure inconnu. Cet épisode illustre la problématique au cœur de ce rapport. Plus d'un an après que le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé la Force à neutraliser les gangs haïtiens[2], des groupes criminels contrôlent toujours la majeure partie du territoire où elle opère, façonnant et régissant le quotidien d'une grande partie de la population[3]. Un Haïtien sur dix demeure déplacé à l'intérieur du pays[4], et plus de la moitié de la population est confrontée à une insécurité alimentaire aiguë[5]. Les élections, d'abord prévues en août 2026 puis le 13 décembre, ont été repoussées au 18 juillet 2027, avec un second tour prévu le 4 octobre 2027[6].

Dans ce contexte, la FRG est devenue plus qu'une opération de sécurité. Alors qu'on attend d'elle qu'elle repousse les gangs, qu'elle rétablisse la présence de l'État, qu'elle rende possible la tenue d'élections et qu'elle ouvre la voie au relèvement social, la Force telle qu'elle existe aujourd'hui n'est pas encore en mesure d'assumer une telle charge. Son mandat est limité : neutraliser, isoler et dissuader les gangs[7]. Ses effectifs restent incomplets, avec un peu plus de 2 000 membres du personnel déployés sur 5 500 autorisés[8], et sa pleine capacité opérationnelle n'est pas attendue avant décembre 2026 au plus tôt.

L'architecture de la FRG est inédite. Elle est autorisée par l'ONU, appuyée par un bureau de l'ONU (le Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti, UNSOH) et en partie composée d'anciens membres du personnel de l'ONU, sans pour autant être dirigée par l'ONU[9]. La direction stratégique relève du Groupe permanent de partenaires (GPP), le financement est réparti entre plusieurs mécanismes et le statut juridique de la Force a dû être négocié point par point[10]. Construire une telle force à partir de zéro prend du temps, mais chaque mois de retard donne aux groupes criminels un mois de plus pour l'observer, la tester et s'adapter. Cette adaptation est déjà en cours, tandis que les opérations de la Force elle-même provoquent des ripostes qu'elle ne parvient pas toujours à contenir. À Gros Morne, des membres de gangs ont massacré une douzaine de civils quelques heures seulement après qu'une opération de la FRG a tué trois des leurs[11].

L'écart entre ce qui est attendu de la FRG et ce qu'elle est en mesure d'accomplir est donc plus qu'un simple problème de perception. Il place la Force face à un dilemme : si elle s'en tient à son plan, elle risque de paraître absente lorsque des communautés sont attaquées, comme les appels à

son déploiement à Kenscoff en août l'ont bien montré[12]. Si elle répond à chaque crise, elle disperse ses capacités limitées, dérive vers des zones qu'elle n'était pas censée tenir et retarde la montée en puissance dont dépend son efficacité. Sa décision d'établir une base près de Gros Morne après le massacre montre à quelle vitesse cette seconde voie peut s'ouvrir[13].

Les groupes criminels ont tout intérêt à exploiter cette situation, en utilisant la violence contre les civils comme levier pour pousser la Force vers une protection statique et retourner contre elle la frustration de la population. L'expérience du prédécesseur de la FRG, la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), montre que l'écart ne se résorbera pas de lui-même. La FRG a reçu un mandat renforcé et des capacités accrues précisément car son prédécesseur n'avait pas été à la hauteur, mais la promesse d'une force plus robuste n'a fait qu'accroître les attentes. Pour la FRG, la gestion des attentes est devenue une condition du succès opérationnel.

Rien de tout cela ne se veut un argumentaire contre la FRG. Certaines parties d'Haïti se sont dégradées à un tel point que le pays doit être tiré du bord du gouffre avant qu'un changement durable devienne possible, et aucun autre instrument n'est actuellement disponible pour y parvenir. Mais une force conçue pour rétablir la sécurité ne peut, à elle seule, la maintenir[14]. Son héritage dépendra de ce qui viendra après elle : une police nationale capable de tenir les zones reprises, un système judiciaire et de détention capable de traiter le cas des personnes arrêtées, une voie de sortie crédible pour ceux qui quittent les gangs et un financement qui dure au-delà de la vague actuelle d'attention internationale. Sur chacun de ces fronts, les préparatifs accusent un net retard par rapport à la Force elle-même[15].

Ce rapport dresse un état des lieux du cadre institutionnel dans lequel la FRG opère et examine les quatre défis qui façonneront sa trajectoire : comment coordonner une architecture opérationnelle hybride et encombrée ; la logistique de la mise sur pied d'une force multinationale en dehors de l'appareil onusien, mais parallèlement à lui ; l'écart entre son mandat et les attentes qui pèsent sur elle ; et la tension entre rétablir la sécurité et la maintenir. Le rapport se conclut par des enseignements à tirer pour de futures opérations de ce type, qui, dans un système multilatéral sous contrainte, sont appelées à devenir la réponse par défaut à des crises telles que celle d'Haïti.

Principales recommandations

Sept mesures permettraient à la FRG de combler l'écart entre ce que l'on attend d'elle et ce qu'elle est réellement en mesure d'accomplir, et donneraient à ses acquis une chance de perdurer au-delà de son mandat. Ces mesures sont présentées plus en détail ci-dessous.

1. Achever le déploiement et le séquencer en fonction de la menace criminelle.
2. Simplifier la coordination et achever de mettre en place la composante civile.
3. Gérer les attentes en toute transparence et protéger les communautés exposées aux représailles.
4. Investir dès maintenant dans les forces haïtiennes appelées à tenir les territoires repris.
5. Préparer dès maintenant l'après de chaque opération : détention, justice et réintégration.
6. Cibler l'économie criminelle, et pas seulement le territoire.
7. Tirer les enseignements du démarrage de la Force pour de futures opérations.



CONTEXTE

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2793 le 30 septembre 2025[16], établissant la Force de répression des gangs à la place de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en Haïti. La priorité du mandat de la FRG est de mener des opérations antigangs pour « neutraliser, isoler et dissuader les gangs ». Même si le Conseil de sécurité a autorisé la FRG, il s'agit d'une force multinationale qui n'est pas dirigée par les Nations Unies.

Il s'agit aussi, très clairement, d'une mission d'imposition de la paix, située à l'extrémité du spectre des modalités et de l'ampleur du recours à la force dans les opérations de paix[17]. Contrairement à la MMAS, le mandat de la FRG donne à la Force la possibilité d'opérer de façon indépendante ou avec des acteurs haïtiens, selon ce qu'elle juge approprié. Le mandat demande aussi à la FRG d'aider à sécuriser les infrastructures essentielles, de renforcer les capacités des forces de sécurité haïtiennes et de contribuer à instaurer des conditions de sécurité propices à la tenue d'élections.

La FRG se différencie aussi de la MMAS à plusieurs autres égards. La FRG a été conçue pour être de plus grande taille, plus robuste et plus indépendante que la MMAS, avec un effectif maximal de 5 500 agents en tenue, soit plus du double de l'effectif prévu pour la MMAS, qui n'a déployé que quelque 1 000 policiers. De plus, alors que la MMAS était une mission de police, la FRG sera en grande partie composée de militaires, du moins lors des premières phases de son déploiement. Enfin, la FRG bénéficie d'un appui logistique du Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti, nouvellement créé et financé par des contributions mises en recouvrement par l'ONU.

Points clés concernant la FRG

Direction : Représentant spécial Jack Christofides ; Commandant de la Force, général de division Erdenebat Batsuuri.

Date d'autorisation : 30 septembre 2025 (Résolution 2793 du Conseil de sécurité). Renouvelée le 29 septembre 2026 (Résolution 2829 du Conseil de sécurité) jusqu'au 31 mars 2027.

Effectif autorisé : 5 500 agents en tenue (militaires et policiers), et 50 membres du personnel civil, dotés notamment de compétences en matière de renseignement et d'analyse, d'opérations conjointes, d'affaires politiques, de droits humains et de communication stratégique.

Pays contributeurs en octobre 2026 : Tchad, Salvador, Guatemala, Jamaïque, Mongolie, Sri Lanka. ■

Bien que la FRG ait pour mission de rétablir la sécurité, son héritage à long terme dépend d'un éventail d'autres acteurs nationaux et internationaux, chargés d'appuyer les objectifs de la mission et de les inscrire dans la durée. Comme développé plus bas, la FRG – ainsi que d'éventuelles futures missions similaires – n'est pas conçue pour s'attaquer à l'ensemble plus large des problèmes qui menacent la paix et la stabilité, et qui risquent de devenir un enjeu à mesure que les efforts pour rétablir la sécurité évoluent vers sa consolidation.



FIGURE 1 Création et déploiement de la Force de répression des gangs.

La FRG a commencé son déploiement en avril 2026, avec l'arrivée à Port-au-Prince des membres de son premier contingent, un bataillon d'infanterie tchadien fort de 400 militaires[37]. Le gros de la Force est actuellement installé à Vertières, une base des Forces armées d'Haïti (FAd'H) située dans le secteur de Tabarre, à Port-au-Prince, tandis que d'autres positions ont été établies dans le bas de Delmas, au Terminal Varreux, et dans le département de l'Artibonite. Fin octobre, les effectifs de la FRG avaient atteint 2 000 personnes[38], ce qui en fait une force plus nombreuse que la MMAS ne l'a jamais été. Les prochains déploiements devraient inclure des unités maritimes, une unité de renseignement militaire et une compagnie chargée de la gestion des frontières[39].

La FRG est entrée dans sa phase opérationnelle le 1er juin, en commençant à mener des patrouilles motorisées et à pied à Tabarre et dans les zones environnantes, y compris avec la Police nationale d'Haïti (PNH). Les troupes de la FRG ont mené leur première opération d'envergure le 21 juin, en attaquant un bastion présumé de gang et en détruisant, selon certaines sources, une grande quantité de cocktails Molotov[40]. D'autres opérations ont suivi, même si la Force est restée discrète dans sa communication, le temps de prendre ses marques sur le terrain. Hors de Port-au-Prince, des troupes sri-lankaises ont récemment établi une base aux Gonaïves, chef-lieu du département de l'Artibonite, où elles auraient commencé à mener des patrouilles et des opérations[41]. Pourtant, la Force continue d'accuser du retard par rapport à ses projections de déploiement, ce qui a des répercussions sur la transition politique, en rendant notamment difficile de déterminer à quel moment des élections seront réalisables, tout en laissant aux gangs le temps d'évaluer la Force et d'adapter leurs activités.



DÉFI N° 1 : COORDINATION ET PROCESSUS DÉCISIONNEL

Le premier défi de la FRG tient à la nécessité de coordonner un large éventail d'acteurs afin que la Force puisse fonctionner comme une opération de paix de l'ONU sans faire partie de l'ONU (voir Figure 2). La FRG est dirigée par le représentant spécial Jack Christofides et par le commandant de la Force, le général de division Erdenebat Batsuuri[42], et elle est appuyée par un personnel civil pouvant compter jusqu'à 50 personnes. Mais un certain nombre d'organisations et de structures gravitent autour de ce noyau d'acteurs et contribuent à mettre sur pied, à faire fonctionner et à soutenir la mission. Le succès dépendra de la coordination avec de multiples entités, à différents niveaux et dans divers domaines, en particulier sur la logistique, les opérations et le volet politique.

Parmi ces acteurs, le principal est le Groupe permanent de partenaires (GPP), un groupe d'États membres qui assure l'orientation stratégique et la supervision de la FRG. Pour le démarrage opérationnel et la logistique, le GPP a été appuyé par un groupe de travail appelé « Tiger Team », composé principalement de personnel du Département d'État et du Département de la Guerre des États-Unis. La Tiger Team a assuré des fonctions de secrétariat auprès du Groupe permanent de partenaires, notamment en identifiant des contingents internationaux et en contribuant à leur préparation en vue du déploiement. Si le GPP et la Tiger Team ont réussi à mener à bien la tâche colossale de mettre sur pied la FRG et de mobiliser ses composantes, dans ce qui semble avoir été une atmosphère plutôt coopérative, cela a nécessité le détachement de dizaines d'agents publics américains et d'autres pays. Toutefois, l'UNSOH, devenu pleinement opérationnel le 1er avril, a contribué à assumer une partie de la charge administrative, et l'intention est qu'il permette de soutenir la FRG sur le long terme dans des conditions plus faciles à gérer.

L'existence de l'UNSOH représente un autre changement majeur par rapport à la MMAS, qui peinait à dépasser le millier de personnes, en grande partie à cause du coût élevé de ses services d'appui, que les États-Unis ont largement pris en charge lorsque la MMAS n'est pas parvenue à attirer des financements suffisants. À l'inverse, l'UNSOH est un bureau d'appui des Nations Unies financé par des contributions mises en recouvrement par l'ONU, ce qui signifie que les coûts logistiques de la mission sont répartis entre tous les États membres de l'ONU[43]. Fait notable, la FRG est ainsi autorisée par l'ONU, appuyée par l'ONU et composée en grande partie d'anciens membres du personnel de l'ONU, mais elle fonctionne en dehors de la direction de l'ONU[44].

La structure financière de la FRG est complexe. Elle bénéficie de l'appui financier de différents fonds, alimentés par des contributions de plus d'une douzaine de pays. Le plus important est un fonds d'affectation spéciale de l'ONU qui contenait environ 200 millions de dollars américains au 23 septembre[45], destinés à financer le remboursement des pays fournisseurs de contingents aux taux standard des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Par ailleurs, le Canada prend en charge les salaires

du personnel civil et assure toute une gamme d'autres formes de soutien. De plus, un fonds détenu par l'Organisation des États américains (OEA) est disponible pour couvrir des besoins urgents ou des postes de dépenses qui ne relèvent ni de l'UNSOH ni du fonds d'affectation spéciale, comme par exemple la location de bulldozers pour dégager les barrages routiers érigés par les gangs.

Ces sources de financement, qui sont uniquement consacrées au soutien de la FRG, ne couvrent pas les activités complémentaires des opérations de la Force, telles que les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Pour ces activités et les travaux connexes, l'ONU en Haïti met actuellement en place un fonds d'affectation spéciale multipartenaires, en partenariat avec la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration (CNDDR) et avec le soutien de différents donateurs.

À tout cela s'ajoute un terrain politique lui aussi encombré. La FRG doit se coordonner avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), principal acteur politique extérieur en Haïti, sans parler du gouvernement haïtien. Actuellement, les mécanismes de coordination comprennent le Forum de coordination des hauts responsables sur Haïti, composé des dirigeants du BINUH, de l'UNSOH et de la FRG, ainsi que des réunions régulières entre ces dirigeants et le Premier ministre haïtien.

L'OEA et la Communauté caribéenne (CARICOM) sont également engagées sur le plan politique en Haïti, en plus d'apporter différents types d'appui à la FRG et d'entretenir des échanges avec elle. Bien que le mandat de la FRG soit d'ordre sécuritaire, ses actions ont des répercussions sur les processus politiques et électoraux en cours, de sorte que le dialogue avec ces acteurs, et avec les diverses instances du gouvernement haïtien, doit être continu.

Ainsi, un mécanisme hybride censé fonctionner de manière fluide et rapide exige de son personnel un travail considérable de liaison et de dialogue. Or, la composante civile de la FRG reste en deçà de son plafond autorisé. Début octobre, moins de 30 des 50 membres du personnel civil prévus avaient été recrutés, ce qui limite la capacité de la Force à assurer le dialogue nécessaire[46]. Cela rend encore plus difficile le pilotage, la coordination et la gestion d'un ensemble de mécanismes déjà complexes entourant la FRG.

Partenaire	Mandat/rôle	Activités et statut
Conseil de sécurité de l'ONU	A autorisé le déploiement de la FRG par la résolution 2793 (2025)	Reçoit des informations actualisées sur la FRG dans le cadre des rapports trimestriels sur Haïti : opérations, besoins financiers indicatifs à financer par des contributions volontaires, plan de constitution des forces, ainsi que stratégie et paramètres permettant de mesurer le succès de la mission.
Groupe permanent de partenaires Dirigé par les USA avec le Canada, et composé d'États membres de l'ONU dont les Bahamas, le Salvador, le Guatemala et la Jamaïque.	Chargé, en vertu de la résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité, de fournir une « orientation stratégique de hautniveau et (d')assurer le contrôle et la prise des décisions politiques pertinentes » pour la FRG, notamment : ■ Obtenir des contributions financières volontaires pour couvrir les dépenses de personnel ■ Faciliter la constitution des forces ■ Assurer la représentation et la coordination stratégiques de la FRG	A désigné le représentant spécial et le commandant de la Force, a participé à l'organisation d'une conférence d'annonces de contributions, examine et évalue les engagements de contributions et facilite le déploiement du personnel.
Tiger Team Le Département d'État et le Département de la Guerre des États-Unis, avec le soutien d'autres partenaires.		A assuré des fonctions de secrétariat auprès du Groupe permanent de partenaires, notamment en identifiant des contingents internationaux et en contribuant à leur préparation en vue du déploiement.

Partenaire	Mandat/rôle	Activités et statut
Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti	Chargé, en vertu de la résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité, d'assurer « la fourniture de rations, de carburant et d'eau, l'hébergement et toutes les infrastructures nécessaires (…) le soutien médical, la mobilité du personnel et de l'équipement, y compris le transport terrestre, l'aviation et la relève des contingents, les communications stratégiques, les technologies de l'information et les systèmes d'information géographique (SIG) », ainsi que le remboursement du matériel appartenant aux contingents.	A fourni à la FRG un large éventail de services d'appui logistique et administratif, notamment l'installation et la gestion des bases, la fourniture de rations, d'eau et de carburant, ainsi que le transport terrestre et aérien. Est devenu pleinement opérationnel le 1er avril 2026.
Organisation des États américains (OEA)	En vertu de la charte de l'OEA : ■ Consolider la paix et la sécurité sur le continent ■ Promouvoir, par la coopération, le développement économique, social et culturel des États membres ■ Parvenir à une limitation effective des armes conventionnelles afin de consacrer le plus de ressources possibles au développement économique et social des États membres	Un accord entre la FRG et l'OEA a été négocié pour conférer à la FRG et à son personnel civil une personnalité juridique sous l'égide de l'OEA. Détient également un fonds destiné à couvrir les besoins de la FRG qui ne sont pas pris en charge par d'autres mécanismes de financement.
Communauté caribéenne (CARICOM)	La mission de la Communauté caribéenne est d' « approfondir l'intégration et de renforcer la résilience » afin de : ■ Respecter l'État de droit, protéger les biens de la Communauté et réprouver la corruption, le crime et la criminalité sous toutes leurs formes ■ Encourager les citoyens à assumer la responsabilité de contribuer au bien-être de leurs concitoyens et au bien commun, et à adopter des modes de vie sains ■ Faire entendre une « seule voix » sur les questions internationales	Appuie les efforts visant à parvenir à un accord politique en Haïti par l'intermédiaire du Groupe de personnalités éminentes, composé de trois anciens chefs d'État caribéens qui contribuent à mener le dialogue politique en Haïti depuis 2023.
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	Conformément à la résolution 2814 (2026) du Conseil de sécurité de l'ONU : ■ Utiliser ses bons offices pour faciliter le dialogue national interhaïtien ■ Appuyer les autorités haïtiennes dans leurs efforts pour organiser et tenir les élections municipales, parlementaires et présidentielles ■ Coordonner l'assistance électorale internationale à Haïti en coopération avec d'autres acteurs régionaux et internationaux, dont la CARICOM et l'OEA. ■ Appuyer les autorités haïtiennes dans leurs efforts pour réduire la violence de proximité et les aider à mettre au point un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dirigé par les Haïtiens ■ En étroite coordination avec la FRG et les organisations internationales compétentes, aider les autorités haïtiennes à remédier au problème de la détention provisoire prolongée et soutenir l'appareil judiciaire haïtien. ■ Assurer la veille des cas de violence des gangs, d'activités criminelles et de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, et en rendre compte	Mener le dialogue politique avec les acteurs haïtiens, coordonner avec le gouvernement haïtien l'organisation des prochaines élections, appuyer le système pénal et les acteurs judiciaires haïtiens, soutenir les efforts haïtiens en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que de réduction de la violence de proximité, et assurer une veille et fournir des conseils en matière de droits humains.

FIGURE 2 Partenaires et parties prenantes de la Force de répression des gangs.



DÉFI N° 2 : LOGISTIQUE ET DÉPLOIEMENT

La montée en puissance de la FRG jusqu'à son effectif complet a été plus lente que prévue. Bien que la Force ait, en apparence, respecté tous les jalons prévus – par exemple le déploiement de son premier contingent en avril et le début des opérations en juin -, un an après son autorisation, elle reste encore bien en deçà des effectifs attendus, avec un peu plus de 2 000 personnes déployées à la fin du mois d'octobre. En comparaison, la mise en place de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en 2004 a été plus rapide, mais comprendre comment et pourquoi suppose d'importantes nuances.

Le 30 avril 2004, le Conseil de sécurité a créé la MINUSTAH pour prendre le relais de la Force multinationale intérimaire en Haïti (FMIH), forte de 3 800 militaires, qui avait été déployée à la suite du départ du président Jean-Bertrand Aristide d'Haïti le 29 février 2004. La MINUSTAH s'était vu attribuer un plafond de 6 700 militaires et de 1 622 policiers, avec un début de mission prévu le 1er juin 2004[47].

Au 25 juin, la MINUSTAH comptait 2 127 militaires. Mais plus de la moitié de cet effectif était constituée de soldats brésiliens, qui avaient commencé à être déployés vers la fin de la FMIH, avant la date de début de mission de la MINUSTAH, tandis que 450 autres étaient des soldats chiliens déployés dans le cadre de la FMIH, puis transférés à la MINUSTAH[48]. Le 8 novembre, six mois après l'autorisation de la MINUSTAH, la mission comptait 4 493 membres du personnel sur le terrain[49]. Cela signifie qu'après le début du déploiement, 2 366 personnes ont rejoint la mission en cinq mois environ, un nombre à peine supérieur aux 2 000 personnes déployées au sein de la FRG en un peu plus de six mois.

Par ailleurs, les différences entre la MINUSTAH et la FRG sont importantes. Avant tout, la MINUSTAH était une opération de maintien de la paix de l'ONU, une mission dirigée et gérée par les Nations Unies, déployée par des voies établies au sein d'une institution solide. L'ONU avait, en outre, à l'époque, l'habitude de lancer des missions, puisqu'elle en avait déjà mis sur pied au Timor oriental, au Libéria et en Côte d'Ivoire dans les deux années précédant la MINUSTAH[50]. À l'inverse, la FRG représente une formule inédite[51]. Comme indiqué plus haut, il ne s'agit pas d'une mission de maintien de la paix de l'ONU, mais d'une nouvelle modalité opérationnelle, qui a exigé une grande part d'innovation de la part des responsables civils et militaires de la FRG, de ses équipes d'appui et du personnel de l'UNSOH.

Au début des années 2000, la MINUSTAH a également bénéficié de la présence et de l'attention des États-Unis, puissance dominante dans la région, qui avaient fourni la force principale de la FMIH et qui, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, étaient déterminés à transférer en temps voulu les responsabilités de la FMIH en matière de sécurité à une mission de relève. En outre, le monde était alors différent : le niveau de conflictualité était plus faible à l'échelle mondiale, le Conseil de sécurité de l'ONU connaissait un plus grand consensus, l'économie mondiale était plus solide et la confiance dans le multilatéralisme était plus grande[52].

Le déploiement de la FRG a ainsi été relativement rapide, si l'on considère les défis bien plus importants que son démarrage a dû affronter, mais il n'a pas été aussi rapide que l'avaient espéré diverses parties prenantes. Au moment de l'adoption de la résolution 2793, l'objectif était que les troupes de la FRG puissent contribuer à la stabilité en vue des élections prévues en août 2026[53], tandis que les observateurs s'attendaient à ce que le déploiement prenne au moins six mois[54], voire bien plus longtemps[55].

Au cours d'échanges avec le personnel de la FRG et de l'UNSOH sur le terrain, les retards ont été imputés en grande partie aux difficultés de la FRG pour s'établir sur le plan international et en Haïti, pour mener à bien la constitution des forces – une série d'étapes consistant à identifier les contingents potentiels, à les préparer, à les soumettre à un contrôle préalable et à vérifier leur équipement et leur état de préparation dans le cadre d'une opération multilatérale –, ainsi que pour acheminer les contingents vers Haïti et, enfin, les déployer.

D'abord, le statut de la FRG en tant qu'entité nouvelle et indépendante a entraîné de multiples retards administratifs. Alors que l'ONU bénéficie d'un statut diplomatique, ce n'était pas le cas de la FRG, ce qui a eu des conséquences très diverses, à commencer par le fait que les membres du personnel civil de la FRG ne pouvaient entrer en Haïti qu'en tant que simples particuliers. Fait important, ils ne bénéficiaient pas non plus d'une immunité diplomatique face à des poursuites judiciaires liées à l'exercice de leurs fonctions.

Un accord avec l'OEA a finalement été conclu pour étendre à ces membres du personnel une identité juridique de l'OEA, mais ils ont dû attendre plusieurs semaines, le temps des négociations, avant de pouvoir se rendre à Port-au-Prince. De même, l'accord formel entre la FRG et le gouvernement haïtien autorisant la présence de la FRG n'a été conclu qu'à la fin du mois de juillet. Mais la FRG étant un déploiement multinational et non une opération de l'ONU, des accords distincts doivent aussi être désormais conclus entre chaque contingent et le gouvernement haïtien[56], ainsi qu'entre la FRG et de nombreux pays dans le monde, notamment ceux qui exercent une compétence universelle. Une mention de l'identité juridique de la Force dans le renouvellement de son mandat, devrait faciliter, on l'espère, ce processus[57].

Le processus de constitution des forces a lui aussi présenté un certain nombre de défis. Ces dernières années, l'ONU s'est particulièrement attachée à le perfectionner, afin que les missions de maintien de la paix existantes puissent puiser dans un vaste vivier d'unités préparées, équipées et soumises à un contrôle préalable, dotées des capacités spécifiques requises[58]. Mais comme la FRG est une mission hors ONU, les processus de constitution des forces ont dû être élaborés à partir de zéro. Une conférence d'annonces de contributions pour la FRG s'est tenue début décembre, permettant de recueillir des milliers d'engagements de la part de différents pays[59]. Au cours des mois suivants, la Tiger Team a contribué à mener de multiples visites d'évaluation et à mettre en œuvre des mesures préparatoires, avec l'appui du personnel de l'UNSOH, afin d'identifier les contingents les mieux adaptés aux exigences de la mission de la FRG.

À l'heure actuelle, le principal défi du démarrage de la FRG est le déploiement effectif de ces contingents. Pour accélérer le déploiement, l'idée était que chaque contingent arrive avec son propre équipement, afin d'éviter des processus d'achat ou de logistique compliqués. Toutefois, certains contingents n'ont pas été en mesure de fournir leur propre équipement, ou sont arrivés avec du matériel inadapté aux besoins de la mission – par exemple des tentes ne résistant pas aux fortes pluies fréquentes à Port-au-Prince. Par conséquent, l'UNSOH a dû combler les manques d'équipement, ou la FRG a dû attendre que les contingents aient mené à bien les procédures d'achat supplémentaires. Certains contingents ont pu bénéficier de dons, mais cette voie a aussi été ralentie par la nécessité de délivrer des certificats d'utilisateur final pour le matériel militaire ou à double usage, compte tenu des embargos sur les armes visant Haïti.

Une fois les étapes préparatoires achevées et après l'achat ou la fourniture des équipements, la FRG a également dû faire face aux difficultés et aux coûts liés à l'acheminement des contingents et de leur matériel vers Haïti en temps voulu. Les pays déployant des troupes en Haïti – pour la plupart des pays en développement et à revenu intermédiaire – ne disposent pas de leurs propres moyens de transport aérien stratégique. Pour déployer les contingents plus rapidement sur le terrain, les partenaires de la FRG ont cherché à obtenir un appui en matière de transport aérien[60]. Or, cela coûte cher : l'acheminement par voie aérienne du matériel sri-lankais lors d'un récent déploiement a coûté 30 millions de dollars américains, soit dix fois plus qu'un acheminement par voie maritime[61]. Compte tenu du coût et de la disponibilité limitée des moyens aériens, une partie du matériel destiné aux prochains déploiements doit être acheminée par voie maritime, une option relativement économique, mais qui peut prendre six semaines ou plus.

Plutôt que de porter le combat chez les gangs, la FRG risque de voir son déploiement tardif façonner les stratégies des gangs.

Même une fois les contingents arrivés sur le terrain, d'autres défis persistent. Ces contingents doivent être formés et préparés à se déployer dans des environnements complexes, en particulier le milieu urbain de Port-au-Prince et le terrain rural des départements de l'Artibonite et du Centre. Étant donné les difficultés mentionnées plus haut concernant la fourniture d'équipement aux contingents, y compris de véhicules, nombre d'entre eux doivent aussi apprendre à utiliser et à manœuvrer des engins qu'ils ne connaissent pas. Pour s'assurer que tous les contingents disposent des compétences nécessaires, chacun suit, dès son arrivée, une formation d'intégration d'une à deux semaines, ce qui marque un changement par rapport aux missions de maintien de la paix, où les contingents sont censés avoir été formés avant leur arrivée.

Les efforts de déploiement de la FRG visent tous à ce que l'ensemble de ses effectifs soit sur le terrain et prêt à passer pleinement à l'action. Plus le déploiement dure, moins cet état final recherché a de chances d'être un jour pleinement atteint. En revanche, le retard de déploiement risque lui-même de façonner le comportement des gangs : les capacités de patrouille maritime arrivant plus tard que les capacités terrestres, les gangs pourraient tenter de déplacer davantage d'activités vers les eaux territoriales, ou renforcer leur présence dans les zones rurales proches de la frontière avec la République dominicaine, en attendant le déploiement de la compagnie de surveillance des frontières de la FRG. Ainsi, plutôt que de porter le combat chez les gangs de façon proactive ou de réagir à leurs actions, la FRG risque de se retrouver entre les deux, son déploiement façonnant les stratégies territoriales des gangs, qui à leur tour façonneraient la réponse de la Force, dans un mouvement circulaire.



DÉFI N° 3 : OBJECTIFS DE LA MISSION ET ATTENTES PLUS LARGES

Avant l'échéance du 30 juin fixée par la résolution 2793 du Conseil de sécurité, la FRG a soumis à celui-ci sa stratégie, qui énonce trois objectifs qu'elle entend atteindre d'ici la fin de l'année 2028 :

- démanteler (ou réduire) le contrôle territorial des gangs ;
- assurer la sécurité des infrastructures critiques, notamment par des opérations menées en coopération avec la Police nationale d'Haïti et les Forces armées d'Haïti ; et
- garantir que les « autorités haïtiennes sont en mesure de contenir la violence des gangs », notamment en « renforçant la capacité des forces de sécurité et de défense haïtiennes de prévenir et combattre la violence des gangs » [62].

La stratégie définit également une série de critères de référence pour évaluer les progrès de la FRG dans la mise en œuvre de son mandat[63]. Ces indicateurs vont du nombre de patrouilles de la FRG menées de façon indépendante ou conjointe et du nombre de membres des forces de sécurité haïtiennes déployés dans les zones reprises aux gangs par la FRG, en passant par la réouverture de l'aéroport international de Port-au-Prince, jusqu'à la planification et la conduite d'opérations conjointes avec les forces de sécurité haïtiennes.

Les attentes vis-à-vis de la FRG vont toutefois bien au-delà de ces objectifs. Par exemple, de nombreux Haïtiens souhaitent que la FRG agisse pour soutenir les élections. Or, point crucial, la FRG a seulement pour mandat de créer des conditions propices à la tenue d'élections, et non d'assurer la sécurité du scrutin, et encore moins d'apporter un appui au processus électoral.

Les élections, initialement prévues pour le 30 août 2026, puis fixées au 13 décembre, ont été reportées sine die le 6 octobre, et le Conseil électoral provisoire a depuis publié un nouveau calendrier fixant le premier tour au 18 juillet 2027 et le second au 4 octobre 2027[64]. La FRG s'attend à atteindre sa pleine capacité opérationnelle – avec le déploiement de trois bataillons d'infanterie – au plus tôt début décembre. Le report des élections à juillet 2027 modifie ce calcul, puisqu'il donne à la FRG plusieurs mois supplémentaires pour traduire son déploiement en gains tangibles, même si une amélioration significative avant le premier tour est loin d'être garantie.

La FRG a récemment subi des pressions d'acteurs haïtiens pour estimer la date à partir de laquelle la sécurité sera suffisante pour permettre la tenue des élections. En réponse, les représentants de la FRG ont souligné que la définition des dates électorales est une décision souveraine, qui n'appartient pas aux acteurs extérieurs, mais ce n'est probablement pas la dernière fois qu'on leur demandera de dépasser le cadre de leur mandat.

La FRG est aussi confrontée à l'attente de rétablir la sécurité plus rapidement et complètement qu'elle n'est actuellement en mesure de le faire. Par exemple, après les attaques brutales menées à Kenscoff, une commune au sud de la capitale, dans la nuit du 23 août, des appels ont été lancés pour que la FRG envisage de s'y déployer. Or, ce déploiement dépasserait toutefois ses plans opérationnels, qui laissaient les zones au sud de la capitale sous la responsabilité de la police nationale. De plus, vu son niveau de déploiement limité, la FRG craignait d'envoyer du personnel récemment arrivé dans une zone qui lui était peu familière. À la place, la FRG a déployé du personnel dans le centre-ville de Port-au-Prince, afin de libérer des unités de la PNH pour qu'elles puissent assurer une meilleure protection de la zone[65]. Cette décision s'inscrit dans la droite ligne des objectifs de la FRG, qui consistent à mettre sur pied une force internationale cohérente et bien entraînée, prête à appliquer une stratégie plus large visant à neutraliser, isoler et dissuader les gangs. Cependant, la pression de l'opinion publique haïtienne pourrait rendre ce type de décision plus difficile à l'avenir.

La MMAS s'est elle aussi heurtée à des attentes bien supérieures à ses capacités. C'est pourquoi la FRG a reçu des capacités accrues et un mandat renforcé, mais l'écart entre les attentes et la réalité demeure, voire s'est creusé, du fait de la prise de conscience, par l'opinion publique, de la capacité supérieure prévue pour la FRG.

Pour réussir, la Force doit gagner la confiance de la population haïtienne.

Pour réussir, la Force doit gagner la confiance de la population haïtienne afin de recueillir des renseignements en vue d'opérations ciblées, d'aider à protéger ses contingents contre les attaques, d'encourager le désarmement volontaire des membres de gangs et de contribuer à jeter les bases du retour des forces de sécurité haïtiennes et de l'État haïtien. Mais les attentes non satisfaites risquent d'éroder la confiance du public, ce qui est profondément préoccupant pour la FRG.

Lors d'un récent incident inquiétant, quelques heures après que la FRG a tué trois membres du gang Kokorat San Ras lors d'un affrontement à Gros Morne, dans le département de l'Artibonite, des membres de gangs ont massacré une douzaine de civils en représailles[66]. C'est le genre d'événement dont les Haïtiens gardent le souvenir et qui les rend réticents à coopérer avec les forces de sécurité, alors qu'ils seront laissés vulnérables après le départ de celles-ci. En réponse au massacre, la FRG a récemment établi une base près du lieu de l'attaque[67], mais cela risque de l'enliser dans la tâche de tenir la zone, alors que cela ne fait pas partie de son mandat.

La FRG marche sur une corde raide : elle doit, d'une manière ou d'une autre, communiquer les limites de son mandat et de ses capacités tout en renforçant la confiance du public, et elle doit s'acquitter de ses responsabilités sans aller au-delà de ses moyens pour répondre aux attentes.



DÉFI N° 4 : RÉTABLIR LA SÉCURITÉ OU LA MAINTENIR

L'accent mis par la FRG, à court terme, sur l'amélioration de la sécurité peut parfois entrer en tension avec les mesures nécessaires pour maintenir la sécurité et reconstruire le pays à plus long terme. Cette tension est particulièrement visible dans deux domaines.

Le premier est la relation de la FRG avec la Police nationale d'Haïti et les Forces armées d'Haïti. La PNH a été durement touchée par les difficultés de ces dernières années. Elle est perçue comme de plus en plus corrompue, faible et fragile, et infiltrée par des gangs ou liée à ceux-ci. Quant aux FAd'H, leur montée en puissance, au-delà d'un petit corps d'officiers centré sur la réponse aux crises et aux catastrophes naturelles, n'en est encore qu'à ses débuts.

Bien que la FRG ait pour mandat de mener des opérations de manière indépendante ou conjointe avec la police et les forces armées haïtiennes, ses représentants ont fait part de leur intention de privilégier d'abord les opérations indépendantes, afin d'éviter que des fuites ne compromettent certaines actions. La PNH et les FAd'H sont largement considérées comme ayant un rôle à jouer pour tenir les territoires repris, notamment en sécurisant les infrastructures essentielles, mais la question de savoir si elles sont réellement en mesure de le faire reste posée, compte tenu de leurs graves limites en matière d'effectifs, de capacités et de moral.

La FRG ne peut toutefois pas tout faire seule. Ses représentants ont clairement indiqué qu'elle ne peut pas à la fois gagner des territoires et les tenir : la Force n'est pas assez nombreuse, et cela la solliciterait au-delà de ce pour quoi elle a été conçue. La PNH doit donc, d'une manière ou d'une autre, continuer à étoffer ses rangs – par exemple grâce à des programmes tels que l'initiative P4000, soutenue par les États-Unis – et continuer à renforcer ses capacités[68]. Un partenariat avec la FRG pourrait lui apporter un soutien déterminant : dans la stratégie de la FRG, la troisième priorité est de faire de la PNH et des FAd'H des entités capables d'assurer la sécurité du pays et de la population à plus long terme. Mais l'accent mis à court terme par la FRG sur le rétablissement de la sécurité pourrait conduire à reléguer au second plan son objectif à plus long terme de renforcer les capacités des acteurs haïtiens de la sécurité.

Deuxièmement, l'accent mis sur le rétablissement de la sécurité peut aussi entrer en tension avec l'apport d'un soutien à plus long terme à Haïti, voire le compromettre. Les budgets d'aide internationale ayant diminué, les donateurs sont sélectifs quant à la destination de leurs fonds ; des demandes

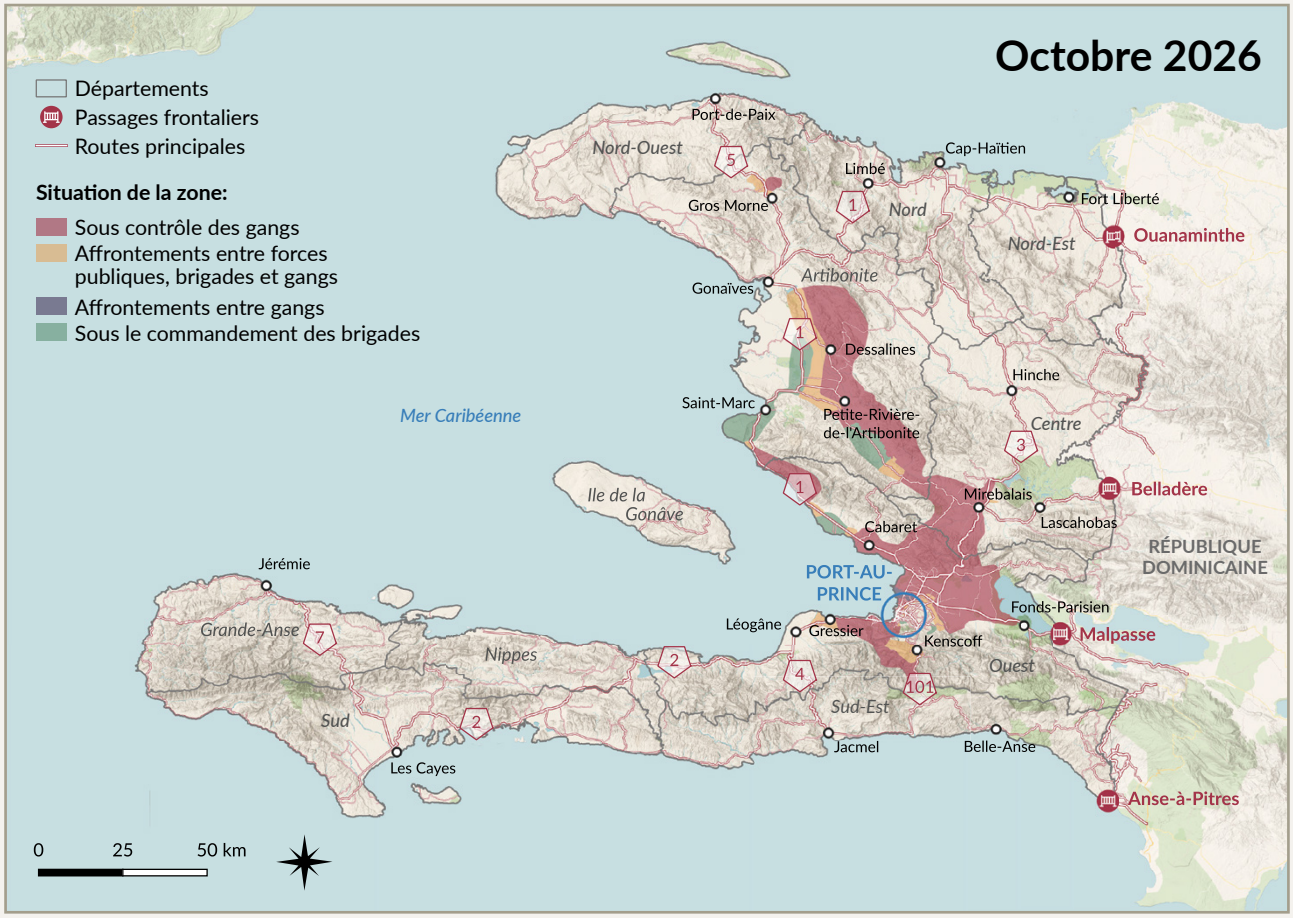


FIGURE 3 L'expansion des gangs en Haïti, octobre 2026.

de financement essentielles, comme celles portant sur les options en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, restent en attente[69]. Par ailleurs, la baisse des financements des agences onusiennes a accru la concurrence sur le terrain : les organisations cherchent à se positionner pour recevoir tous les fonds disponibles, qu'elles soient ou non bien placées pour mener l'activité concernée.

La situation financière actuelle met aussi particulièrement en péril les efforts dans des domaines déterminants pour savoir si l'impact de la FRG s'inscrira dans la durée. Par exemple, la Force sera de plus en plus souvent confrontée à un grand nombre de membres de gangs et devra déterminer ce qu'il convient d'en faire une fois l'opération terminée. Les personnes impliquées dans les combats ou soupçonnées d'être associées aux gangs devront être détenues temporairement. À ce nombre croissant de membres de gangs détenus pourraient s'ajouter des personnes associées aux gangs qui, de plus en plus, chercheront à quitter volontairement ces groupes. Toutes ces personnes devront être détenues dans des conditions appropriées, conformément au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits humains, et devront faire l'objet d'une évaluation, puis être réparties en différentes catégories.

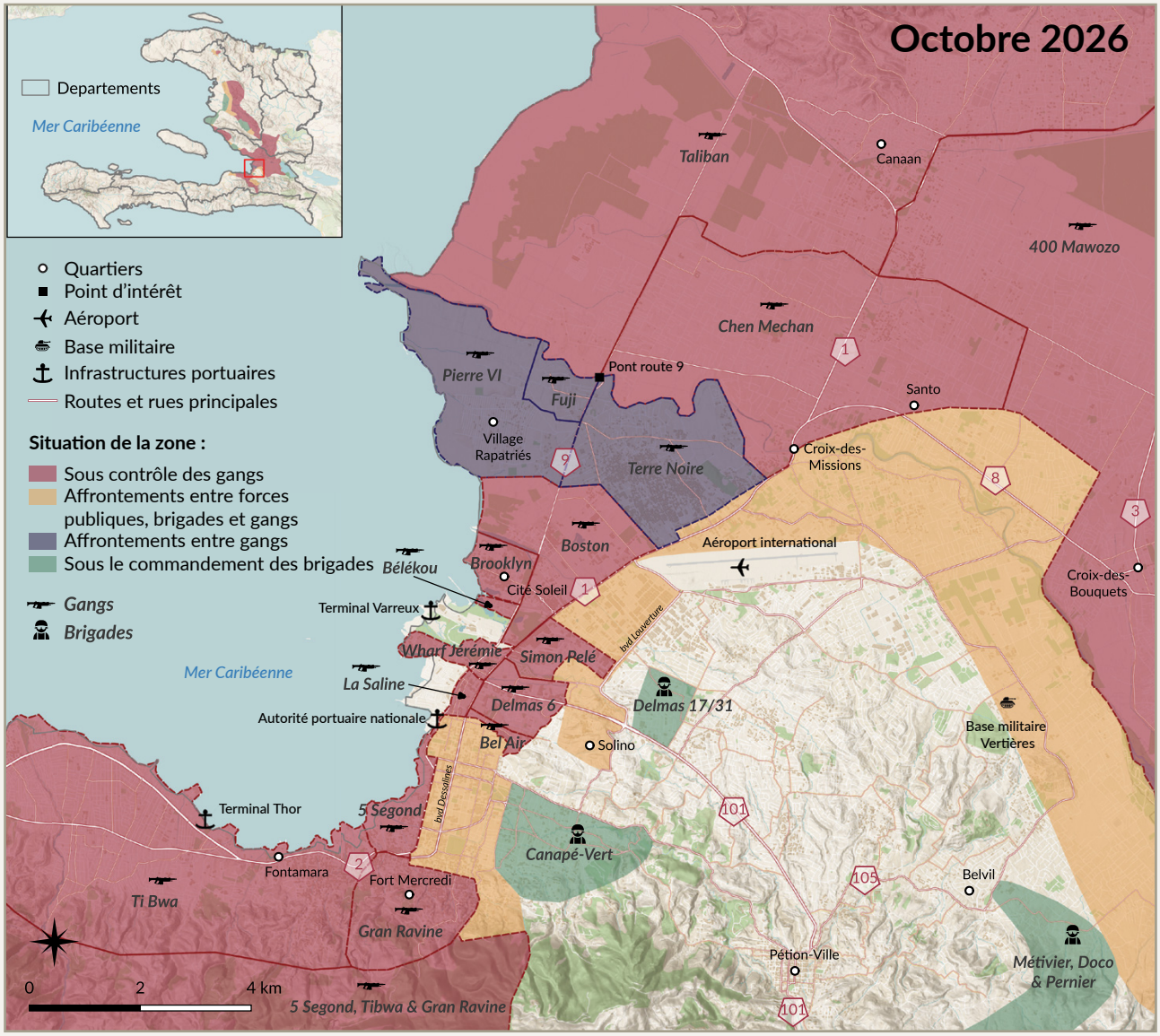


FIGURE 4 L'expansion des gangs à Port-au-Prince, octobre 2026.

Certaines personnes devront faire l'objet de poursuites judiciaires, compte tenu de leurs crimes. Mais où les détenir ? Haïti souffre d'un grave déficit de places de prison, et les taux de détention provisoire dépassent 80 %[70]. Les projets de construction d'un centre de détention modulaire de 160 places pour la FRG seront loin d'être suffisants à moyen comme à plus long terme. Par ailleurs, l'appareil judiciaire haïtien, à peine fonctionnel, ne peut pas absorber un grand nombre de procès de membres présumés de gangs. Bien que le gouvernement de transition ait publié en mai un décret créant des pôles judiciaires spécialisés dans deux domaines (les crimes financiers ainsi que les crimes de masse et les violences sexuelles[71]), cette évolution devrait avoir un effet limité à court terme, car ces pôles mettront du temps à devenir opérationnels.

Toutefois, le nombre de membres de gangs étant estimé à plusieurs milliers, certains membres de bas échelon et personnes associées aux gangs, qui n'ont pas été liés à des crimes violents, y compris des enfants, devront être pris en charge par d'autres voies. Une forme de démobilisation sera nécessaire, assortie de mesures de justice réparatrice ou de justice transitionnelle afin de les aider à expier leurs actes et à se réinsérer dans la société haïtienne[72].

Les plans de DDR n'en sont cependant qu'à un stade très préliminaire. Une lettre adressée au Conseil de sécurité fin mai présentait plusieurs options à son examen[73], mais les efforts en sont toujours à la planification. Entre-temps, les donateurs ont proposé divers programmes qui répondent aux priorités propres à chaque pays, mais qui ne s'inscrivent pas dans une stratégie d'ensemble.

Il existe un consensus général pour estimer que les progrès en matière de DDR et d'appui aux systèmes judiciaire et pénal sont essentiels aux opérations de la FRG, sans parler des progrès sur les dynamiques plus profondes de la criminalité organisée qui alimentent la situation[74]. On craint toutefois qu'une fois les problèmes de sécurité immédiats stabilisés, la pression et l'attention internationales diminuent et qu'il deviennent difficile, voire impossible, de trouver un financement durable pour ces domaines. Et sans progrès dans ces domaines, Haïti se retrouvera submergé de populations sans emploi, marginalisées et en colère, dont le seul savoir-faire est la criminalité violente. Il sera alors encore plus difficile de s'attaquer aux systèmes qui alimentent l'insécurité en Haïti, et qui sont déterminants pour démêler les dynamiques de son économie politique de la violence.



ENSEIGNEMENTS POUR LES FUTURES OPÉRATIONS

La FRG peut se lire de deux manières, toutes deux importantes pour l'avenir des opérations de paix. Selon une première lecture, il s'agit d'un compromis pragmatique : la Force a vu le jour car elle était le seul dispositif sur lesquel les États membres ont pu s'accorder. Un système multilatéral en difficulté, des Nations Unies à court de liquidités et un scepticisme grandissant à l'égard du maintien de la paix multidimensionnel ont réduit les options, tandis que les opérations de paix de l'ONU restent mal adaptées à une action robuste d'imposition de la paix, et qu'aucune organisation régionale du continent américain n'est en mesure de monter une opération de ce type. Selon une autre lecture, la FRG est un modèle, de plus en plus considéré par certains comme devant orienter les réponses futures.

Ces deux lectures ne s'excluent pas mutuellement. Que ce soit par défaut ou par choix délibéré, des forces hybrides de ce type sont appelées à se reproduire dans des crises qui mêlent effondrement de l'État et violence criminelle. C'est pourquoi les enseignements de la première année de la FRG comptent bien au-delà d'Haïti.

Le premier enseignement est que le modèle hybride ne réduit ni les coûts ni la complexité, il les déplace ailleurs. Les missions *ad hoc* sont souvent présentées comme moins coûteuses, plus simples et plus rapides que les opérations de l'ONU, mais l'expérience de la FRG suggère le contraire. Sa montée en puissance n'a pas été nettement plus rapide que celle de la MINUSTAH il y a 20 ans[75]. Un seul transport aérien de matériel sri-lankais a coûté 30 millions de dollars américains, soit dix fois le coût d'un transport maritime[76]. Et, selon l'estimation d'un responsable américain, les États-Unis ont dépensé près d'un milliard de dollars pour mettre sur pied et soutenir la MMAS[77]. La charge n'a pas disparu : elle a été déplacée vers les États contributeurs, vers un petit groupe de partenaires et vers un bureau d'appui de l'ONU. Là où la rapidité et les économies existent, elles tiennent à la volonté politique, et non au modèle lui-même.

Le deuxième enseignement est que la plupart des obstacles qui ont ralenti la FRG étaient prévisibles et que la plupart peuvent être levés avant le prochain déploiement. La Force n'a pas pu faire venir son personnel civil avant qu'une solution de contournement soit trouvée par l'intermédiaire de l'OEA, et chaque contingent doit toujours négocier son propre accord avec l'État hôte[78]. Le processus de constitution des forces a dû être élaboré à partir de zéro, bien que l'ONU ait consacré des années à le perfectionner[79]. L'hypothèse selon laquelle les contingents arriveraient auto-suffisants ne s'est pas confirmée. Certains manquaient d'équipement, d'autres ont apporté du matériel inadapté aux conditions haïtiennes, et beaucoup ont eu besoin d'une formation d'intégration à leur arrivée. Des cadres juridiques négociés à l'avance, des listes de contingents évalués au préalable, des réserves de matériel et des dispositifs permanents de transport aérien ne rendraient pas les missions hybrides plus simples, mais ils les rendraient plus rapides.

Troisièmement, les capacités civiles sont plus efficaces quand elles sont déployées tôt. Une mission hybride dépend davantage, et non moins, de l'analyse politique, de la liaison et de la communication, car elle doit coordonner un champ pléthorique de partenaires et gérer des attentes sur lesquelles elle n'a pas prise. Le personnel civil de la FRG a été déployé à peu près au même rythme que ses troupes, avec un peu moins de 30 des 50 postes pourvus en octobre[80]. Déployer ces capacités avant les militaires aurait aidé à préparer le terrain, à établir des relations de travail avec des homologues haïtiens et internationaux, et à permettre aux contingents de commencer à opérer dès leur arrivée. Les futures opérations gagneraient à intégrer ce séquencement dans leur planification dès le départ.

Quatrièmement, une mission d'imposition de la paix n'est durable que dans la mesure où l'est ce qui lui succède. La FRG peut gagner des territoires, mais elle ne peut les tenir, et son mandat laisse à d'autres les tâches qui déterminent si ses acquis perdureront : assurer le maintien de l'ordre dans les zones reprises, détenir et juger les personnes arrêtées, et offrir une voie de sortie à ceux qui quittent les gangs. En Haïti, ces tâches ont été renvoyées à un financement ultérieur, dans un contexte d'aide en recul, et elles en sont encore largement au stade de la planification[81]. La leçon est qu'il faut intégrer dès la conception d'une mission un partenaire national capable de tenir les territoires repris, ainsi qu'un financement assuré pour la détention, la justice et le DDR, plutôt que de les traiter comme une suite espérée.

Enfin, les groupes criminels sont un adversaire d'une autre nature. Une grande partie de l'expérience de l'imposition de la paix provient de contextes où la force a été employée contre des insurgés ou des parties à un conflit qui pouvaient finir par être amenés à la table des négociations. Les groupes criminels haïtiens obéissent toujours à une autre logique. Leur pouvoir repose sur leurs revenus, sur l'accès aux armes et aux munitions, et sur la protection que leur assurent des acteurs politiques et économiques. Ils réagissent à la pression en se déplaçant, en se diversifiant et en s'adaptant, plutôt qu'en négociant[82].

La première année de la FRG montre déjà comment le séquencement d'un déploiement peut façonner les stratégies territoriales des groupes criminels, et comment les violences contre les civils peuvent être utilisées comme levier contre la force. Les futures opérations confrontées à des adversaires semblables devront cibler l'économie criminelle et les réseaux qui la protègent – et pas seulement le contrôle territorial – et intégrer cette analyse à la conception de la mission dès le départ.

Aucun de ces enseignements n'affaiblit les arguments en faveur de la FRG. Des forces de ce type ne peuvent pas résoudre à elles seules des crises telles que celle d'Haïti, mais elles peuvent en assurer la prise en charge d'urgence : offrir une certaine protection, endiguer le pire de la violence et créer un espace propice à des efforts à plus long terme pour reconstruire la gouvernance et réformer l'État. Pour l'instant, de nombreux Haïtiens ne peuvent voir plus loin que leur lutte quotidienne pour survivre. Permettre aux enfants de retourner à l'école et aux gens de se rendre sans crainte sur les marchés, sur leur lieu de travail et dans les commerces constituerait déjà un grand pas en avant, qui pourrait à son tour rendre possibles des élections crédibles. La FRG peut gagner du temps en y parvenant. Ce qu'Haïti et ses partenaires feront de ce temps déterminera s'il marque le début d'un relèvement ou seulement un nouvel intermède dans la crise.

Recommandations

Sept mesures permettraient à la FRG de combler l'écart entre ce que l'on attend d'elle et ce qu'elle est réellement en mesure d'accomplir, tout en garantissant la pérennité de ses acquis au-delà de son mandat.

1. **Achever le déploiement et le séquencer en fonction de la menace criminelle.** Les partenaires devraient garantir le transport aérien stratégique, l'équipement et les certificats d'utilisateur final nécessaires pour que la Force atteigne sa pleine capacité opérationnelle début 2027. L'unité maritime, l'unité de renseignement militaire et la compagnie chargée de la gestion des frontières

devraient être traitées en priorité, car leur absence laisse des brèches que les groupes criminels sont bien placés pour exploiter.

2. **Simplifier la coordination et achever de mettre en place la composante civile.** Le GPP, l'UNSOH, le BINUH et le gouvernement haïtien devraient renforcer les mécanismes existants, comme le Forum de coordination des hauts responsables sur Haïti, plutôt que d'en créer de nouveaux, et convenir d'une répartition claire des tâches entre les volets sécuritaire, politique et électoral. Les postes civils restant à pourvoir, notamment dans les domaines des affaires politiques, des droits humains, de la communication stratégique et de l'analyse, devraient l'être en priorité, puisque ces postes assurent le dialogue dont dépend une mission hybride.

3. **Gérer les attentes en toute transparence et protéger les communautés exposées aux représailles.** La FRG et les autorités haïtiennes devraient communiquer régulièrement et publiquement sur ce que la Force fera et ne fera pas, et rendre compte des progrès accomplis par rapport aux critères de référence soumis au Conseil de sécurité. Les opérations devraient être planifiées en prenant en compte le risque de représailles contre les civils, comme l'a montré le massacre de Gros Morne, notamment par une coordination avec la PNH sur la protection des communautés après le retrait de la Force d'une zone.

4. **Investir dès maintenant dans les forces haïtiennes appelées à tenir les territoires repris.** La FRG ne peut pas à la fois gagner des territoires et les tenir. L'appui au recrutement, à la vérification des antécédents et à la formation de la Police nationale d'Haïti – notamment par l'initiative P4000 et d'autres -, ainsi qu'à la montée en puissance des FAd'H, devraient être considéré comme une condition du succès de la FRG, plutôt que comme un effort parallèle. La planification et les opérations conjointes devraient se développer à mesure que la vérification des antécédents et la sécurité de l'information le permettent.

5. **Préparer dès maintenant l'après de chaque opération : détention, justice et réintégration.** Les cadres existent : les pôles judiciaires spécialisés créés en mai 2026, une stratégie nationale de DDR et des mécanismes de coordination placés sous direction haïtienne. Le défi est désormais de les faire fonctionner. Faute d'un financement pluriannuel prévisible, d'une direction claire et d'une continuité dans le temps, ces structures risquent de rester des coquilles vides, tandis que le chevauchement des programmes et la concurrence entre institutions fragmentent l'effort. Les donateurs et les partenaires internationaux devraient aligner leur appui sur les cadres haïtiens existants plutôt que de lancer des initiatives parallèles, et travailler avec les autorités haïtiennes pour clarifier quelle institution pilote chaque volet.

6. **Cibler l'économie criminelle, et pas seulement le territoire.** La pression militaire seule ne démantèlera pas les groupes criminels dont la résilience repose sur les revenus, l'approvisionnement en armes et la protection économique et politique. Les opérations de la FRG devraient être complétées par un travail de renseignement et d'enquête sur le financement des gangs, sur le trafic d'armes à feu et de munitions, et sur les réseaux reliant groupes criminels, parrains politiques et intérêts économiques, en s'appuyant notamment sur le régime de sanctions de l'ONU et sur les enquêtes financières nationales.

7. **Tirer les enseignements du démarrage de la Force pour de futures opérations.** Les États membres et l'ONU devraient documenter l'expérience de la FRG en matière de statut juridique, de constitution des forces, de transport aérien stratégique et de modèle de bureau d'appui. Ils devraient également envisager des dispositifs permanents, tels que des cadres juridiques négociés à l'avance et des listes de contingents évalués au préalable, qui permettraient à de futures missions hybrides de se déployer plus vite.



NOTES

1 Juhakenson Blaise, *Four Salvadoran soldiers with Haiti's anti-gang force missing after ambush*, The Haitian Times, 19 octobre 2026, https://haitiantimes.com/2026/10/19/four-salvadoran-soldiers-gsf-haiti-missing-attack/.

2 Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2793 (2025), 30 septembre 2025, https://docs.un.org/en/S/RES/2793(2025).

3 Conseil de sécurité de l'ONU, Lettre datée du 14 juillet 2026 du secrétaire général adressée au président du Conseil de sécurité, 17 juillet 2026, https://www.unodc.org/ropan/uploads/documents/2026/Haiti_S_2026_578.pdf.

4 OIM, *Haiti's displacement crisis hits record 1.5 million amid escalating violence*, 5 juin 2026, https://www.iom.int/news/haitis-displacement-crisis-hits-record-15-million-amid-escalating-violence.

5 UN News, *More than half of Haitians continue to face food crisis*, 17 avril 2026, https://news.un.org/en/story/2026/04/1167328.

6 Voir Haïti Policy House, Haiti Election Tracker, https://www.haitipolicyhouse.org/haiti-election-tracker.

7 Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2793 (2025), 30 septembre 2025, https://docs.un.org/en/S/RES/2793(2025).

8 UN Web TV, Jack Christofides (FRG) sur la question relative à Haïti, Conseil de sécurité de l'ONU, 10 246e séance, 19 octobre 2026, https://media.un.org/avlibrary/en/asset/d366/d3660035.

9 Les problèmes soulevés par ce modèle ont été exposés dans de nombreuses publications, comme dans Paul D. Williams, *The United Nations Support Office model: Lessons from Somalia*, International Peace Institute, 9 septembre 2024, https://www.ipinst.org/2024/09/the-united-nations-support-office-model-lessons-from-somalia; John Karlsrud, *'Pragmatic peacekeeping' in practice: Exit liberal peacekeeping, enter UN support missions?*, Journal of Intervention and Statebuilding, 17, 3 (2023), 258–272, https://doi.org/10.1080/17502977.2023.2198285; Eugene Chen, *UN support offices and the primacy of the military*, 4 septembre 2025, https://casquebleu.substack.com/p/un-support-offices-and-the-primacy.

10 Compte rendu d'un haut représentant de la FRG, 25 août 2026; Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2829 (2026), 29 septembre 2026, https://docs.un.org/en/S/RES/2829(2026).

11 Ones Joseph, *At least 11 killed in Haiti's Artibonite after clash between GSF and gangs*, The Haitian Times, 29 septembre 2026, https://haitiantimes.com/2026/09/29/11-civilians-killed-insecurity-grosmorne-artibonite/.

12 Jacqueline Charles, *They came in silence: Why killings, abductions in Haiti mountain town have U.N. worried*, Miami Herald, 28 août 2026, https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article317045603.html.

13 Ones Joseph, *Haiti's Gros-Morne mayor urges residents to flee gang-controlled areas as violence escalates*, The Haitian Times, 14 octobre 2026, https://haitiantimes.com/2026/10/14/haiti-gros-morne-urges-evacuation-security-operation/.

14 Ce rapport s'appuie sur une analyse des opérations précédentes de l'ONU en Haïti présentée par Sophie Rutenbar dans *Peace operations in Haiti: Lessons from two decades of UN engagement*, GI-TOC, janvier 2026, https://globalinitiative.net/analysis/peace-operations-and-transnational-organized-crime-considerations-from-haiti/.

15 Conseil de sécurité de l'ONU, Lettre datée du 29 mai 2026 du secrétaire général adressé au président du Conseil de sécurité, 29 mai 2026, https://docs.un.org/en/S/2026/449; Isabelle Clérié, *Justice before peace: Haitian-led pathways for transitional justice*, GI-TOC, publication prochaine.

16 Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2793 (2025), 30 septembre 2025, https://docs.un.org/en/S/RES/2793(2025).

17 Voir Opérations de maintien de la paix de l'ONU, *Terminology*, https://peacekeeping.un.org/en/terminology.

18 Couverture des réunions de l'ONU et communiqués de presse, *Security Council authorizes transition of Multinational Security Support Mission in Haiti to 'Gang Suppression Force'*, 29 septembre 2025, https://press.un.org/en/2025/sc16185.doc.htm.

19 Jacqueline Charles, *Special representative named for U.S. backed-Gang Suppression Force in Haiti*, Miami Herald, 2 décembre

2025, https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article313313420.html.

20 *Rubio: US has pledges of up to 7,500 security personnel for Haiti*, Reuters, 19 décembre 2025, https://www.reuters.com/world/americas/rubio-us-has-pledges-up-7500-security-personnel-haiti-2025-12-19/.

21 Juhakenson Blaise, *Kenya-led mission leaves Haiti, as new Gang Suppression Force arrives*, The Haitian Times, 20 mars 2026, https://haitiantimes.com/2026/03/20/215-kenyan-police-withdraw-haiti-end-mission/.

22 Secrétaire générale des Nations Unies, Mme Daniela Kroslak (Allemagne) – Chef du Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti (UNSOH), 19 mars 2026, https://www.un.org/sg/en/content/sg/personnel-appointments/2026-03-19/ms-daniela-kroslak-of-germany-head-of-the-united-nations-support-office-haiti-%28unsoh%29.

23 Conseil de sécurité de l'ONU, *United Nations Integrated Office in Haiti: Report of the Secretary-General*, 14 juillet 2026, https://docs.un.org/en/S/2026/574.

24 Force de répression des gangs – Haïti, Dernières nouvelles de la mission, 1er avril 2026, https://gangsuppressionforce.org/.

25 Roberson Alphonse, 700 Tchadiens de la FRG déjà déployés en Haïti, informe le PM Fils-Aimé qui ne veut pas d'un MMAS 2.0, Le Nouvelliste, 21 avril 2026, https://lenouvelliste.com/article/266542/700-tchadiens-de-la-frg-deja-deployes-en-haiti-informe-le-pm-fils-aime-qui-ne-veut-pas-dun-mmas-20.

26 Conseil de sécurité de l'ONU, Lettre datée du 14 juillet 2026 du secrétaire général adressé au président du Conseil de sécurité, 17 juillet 2026, https://www.unodc.org/ropan/uploads/documents/2026/Haiti_S_2026_578.pdf.

27 Michelson Césaire, *The Gang Suppression Force enters an operational phase*, Le Nouvelliste, 28 juillet 2026, https://lenouvelliste.com/en/article/270386/the-gang-suppression-force-enters-an-operational-phase.

28 Conseil de sécurité de l'ONU, *United Nations Integrated Office in Haiti: Report of the Secretary-General*, 14 juillet 2026, https://docs.un.org/en/S/2026/574.

29 Force de répression des gangs – Haïti, Déclaration de Jack Christofides, représentant spécial de la Force de répression des gangs, devant le Conseil de sécurité, le 20 juillet 2026, 20 juillet 2026, https://gangsuppressionforce.org/.

30 Jean Daniel Sénat, La FRG se fixe des objectifs mesurables et une échéance pour réduire durablement la menace des gangs en Haïti, Le Nouvelliste, 6 juillet 2026, https://lenouvelliste.com/article/269503/la-frg-se-fixe-des-objectifs-mesurables-et-une-echeance-pour-reduire-durablement-la-menace-des-gangs-en-haiti.

31 Conseil de sécurité de l'ONU, *United Nations Integrated Office in Haiti: Report of the Secretary-General*, 14 juillet 2026, https://docs.un.org/en/S/2026/574.

32 Force de répression des gangs – Haïti (@GSForceHaiti), publication sur X, 8 août 2026, https://x.com/gsforcehaiti/status/2086186448726712600.

33 Force de répression des gangs – Haïti (@GSForceHaiti), publication sur X, 12 août 2026, https://x.com/gsforcehaiti/status/2087551273092420001.

34 Force de répression des gangs – Haïti (@GSForceHaiti), publication sur X, 1er septembre 2026, https://x.com/gsforcehaiti/status/2094964612667945353.

35 Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2829 (2026), 29 septembre 2026, https://docs.un.org/en/S/RES/2829(2026).

36 Juhakenson Blaise, *Four Salvadoran soldiers with Haiti's anti-gang force missing after ambush*, The Haitian Times, 19 octobre 2026, https://haitiantimes.com/2026/10/19/four-salvadoran-soldiers-gsf-haiti-missing-attack/.

37 Force de répression des gangs – Haïti (@GSForceHaiti), publication sur X, 1er avril 2026, https://x.com/GSForceHaiti/status/2039414510658691235.

38 Web TV des Nations Unies, Jack Christofides (FRG) sur la question relative à Haïti – Conseil de sécurité, 10 246e séance, 19 octobre 2026, https://media.un.org/avlibrary/en/asset/d366/d3660035.

39 Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, *The future of peace operations: Tackling transnational organized crime?*, Réunion parallèle dans le cadre du 15e Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, 30 septembre 2026.

40 Web TV des Nations Unies, Jack Christofides (FRG) sur la question relative à Haïti – Conseil de sécurité, 10 144e séance, 23 avril 2026, https://webtv.un.org/en/asset/k11/k11sxn7phr.

41 Force de répression des gangs – Haïti (@GSForceHaiti), publication sur X, 12 août 2026, https://x.com/gsforcehaiti/status/2087551273092420001.

42 Force de répression des gangs - Haïti, *About the Mission: A different mission. A new chapter*, consulté le 30 septembre 2026, https://gangsuppressionforce.org/.

43 Un responsable américain a estimé en juillet 2026 que les États-Unis avaient dépensé près d'un milliard de dollars pour mettre sur pied et soutenir la MMAS, bien que la source de ce chiffre ne soit pas clairement établie. Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, *Confronting Haiti's terrorist gangs: The Gang Suppression Force and the path ahead*, 21 juillet 2026, https://foreignaffairs.house.gov/committee-activity/hearings/confronting-haiti-s-terrorist-gangs-the-gang-suppression-force-and-the-path-ahead.

44 Les problèmes soulevés par ce modèle ont été exposés dans de nombreuses publications, comme dans Paul D. Williams, *The United Nations Support Office model: Lessons from Somalia*, International Peace Institute, 9 septembre 2024, https://www.ipinst.org/2024/09/the-united-nations-support-office-model-lessons-from-somalia; John Karlsrud, *'Pragmatic peacekeeping' in Practice: Exit liberal peacekeeping, enter UN support missions?*, Journal of Intervention and Statebuilding, Vol. 17, No. 3 (2023), 258–272, https://doi.org/10.1080/17502977.2023.2198285; Eugene Chen, *UN support offices and the primacy of*

the military, 4 septembre 2025, https://casquebleu.substack.com/p/un-support-offices-and-the-primacy.

45 Peace Security Data Hub, Contributions au Fonds d'affectation pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (MMAS) autorisée en vertu de la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité, et pour la Force de répression des gangs (FRG) autorisée en vertu de la résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité, consulté le 30 septembre 2026, https://psdata.un.org/dataset/DOS-MSSTrustFund.

46 Conseil de sécurité de l'ONU, *United Nations Integrated Office in Haiti: Report of the Secretary-General*, 14 juillet 2026, https://docs.un.org/en/S/2026/574; information fournie par un membre du personnel des Nations Unies, 10 octobre 2026.

47 Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 1542 (2004), 30 avril 2004, https://digitallibrary.un.org/record/520532.

48 Rapport intérimaire du secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Conseil de sécurité de l'ONU, 30 août 2004, https://docs.un.org/en/S/2004/698.

49 Rapport du secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Conseil de sécurité de l'ONU, 18 novembre 2004, https://docs.un.org/en/S/2004/908.

50 Maintien de la paix de l'ONU, *List of UN Peacekeeping Operations, 1948-2013*, consulté le 30 septembre 2026, https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/operationslist.pdf.

51 Entretiens avec des responsables de la FRG et de l'UNSOH, 1–14 juillet 2026, 17 juillet 2026.

52 Et la situation en Haïti n'était pas aussi grave qu'elle ne l'est devenue, comme de nombreux commentateurs l'ont confirmé.

53 Juhakenson Blaise, *Inside Haiti's road to 2026 elections: CEP revises calendar, keeps Aug. 30 vote date*, The Haitian Times, 6 janvier 2026, https://haitiantimes.com/2026/01/06/haiti-cep-maintains-elections-august-30-2026/.

54 Par exemple, Georges A. Fauriol et Mary Speck, *The United States votes to establish a Haiti Gang Suppression Force: Now what?*, Center for Strategic and International Studies, 8 octobre 2025, https://www.csis.org/analysis/united-states-votes-establish-haiti-gang-suppression-force-now-what.

55 Il est toutefois important de noter qu'aucun calendrier précis de déploiement n'avait été établi, au-delà de l'intention de déployer les premières troupes en avril – un objectif qui a été rempli avec succès, au mérite des dirigeants et du personnel de la FRG, du GPP et de la Tiger Team.

56 Compte rendu d'un haut représentant de la FRG, 25 août 2026.

57 Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2829 (2026), 29 septembre 2026, https://docs.un.org/en/S/RES/2829(2026).

58 Jenna Russo, Bitania Tadesse et Ilianna Kotini, *Ten years after HIPPO: Assessing progress and charting the future of UN peace operations*, International Peace Institute, 8 juillet 2025, https://www.ipinst.org/2025/07/ten-years-after-hippo-assessing-progress-and-charting-the-future-of-un-peace-operations.

59 *Rubio: US has pledges of up to 7,500 security personnel for Haiti*, Reuters, 19 décembre 2025, https://www.reuters.com/world/americas/rubio-us-has-pledges-up-7500-security-personnel-haiti-2025-12-19/.

60 Entretiens à Port-au-Prince avec des responsables de la FRG et de l'UNSOH, 1–14 juillet 2026; Arshi Qureshi, *US envoy asks countries to help fly troops to Haiti for UN-backed force*, PassBlue, 3 août 2026, https://passblue.com/2026/08/03/us-envoy-asks-countries-to-help-fly-troops-to-haiti-for-un-backed-force/.

61 Compte rendu d'un haut représentant de la FRG, 25 août 2026.

62 Conseil de sécurité de l'ONU, Lettre datée du 2 juillet 2026 du secrétaire général adressé au président du Conseil de sécurité, 2 juillet 2026, https://docs.un.org/en/S/2026/554.

63 Force de répression des gangs – Haïti, Déclaration du représentant spécial de la Force de répression des gangs Jack Christofides au Conseil de sécurité, 20 juillet 2026, 20 juillet 2026, https://gangsuppressionforce.org/.

64 Voir Haïti Policy House, Suivi des élections en Haïti, https://www.haitipolicyhouse.org/haiti-election-tracker.

65 Jacqueline Charles, *They came in silence: Why killings, abductions in Haiti mountain town have U.N. worried*, Miami Herald, 28 août 2026, https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article317045603.html.

66 Ones Joseph, *At least 11 killed in Haiti's Artibonite after clash between GSF and gangs*, The Haitian Times, 29 septembre 2026, https://haitiantimes.com/2026/09/29/11-civilians-killed-insecurity-grosmorne-artibonite/.

67 Ones Joseph, *Haiti's Gros-Morne mayor urges residents to flee gang-controlled areas as violence escalates*, The Haitian Times, 14 octobre 2026, https://haitiantimes.com/2026/10/14/haiti-gros-morne-urges-evacuation-security-operation/.

68 The Haitian Times, *Haiti says it is halfway toward goal of training 4,000 police officers*, 27 septembre 2026, https://haitiantimes.com/2026/09/27/haiti-halfway-p4000-police-training-goal/.

69 Bibliothèque numérique des Nations Unies, Lettre datée du 29 mai 2026 du secrétaire général adressée au président du Conseil de sécurité , 29 mai 2026, https://digitallibrary.un.org/record/4115416.

70 Conseil de sécurité de l'ONU, *United Nations Integrated Office in Haiti: Report of the Secretary-General*, 14 juillet 2026, https://docs.un.org/en/S/2026/574.

71 UN News, *Haiti: UN rights office welcomes new judicial units to tackle gang violence and impunity*, 2 juin 2026, https://news.un.org/en/story/2026/06/1167627.

72 Isabelle Clérié, *Justice before peace: Haitian-led pathways for transitional justice*, GI-TOC, publication prochaine.

73 Conseil de sécurité de l'ONU, Lettre datée du 29 mai 2026 du secrétaire général adressé au président du Conseil de sécurité, 29 mai 2026, https://docs.un.org/en/S/2026/449.

74 Présentation de Monica Juma, directrice exécutive du Conseil de sécurité des Nations Unies, sur la situation en Haïti, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 20 juillet 2026, https://www.unodc.org/unodc/en/speeches/2026/200726-unsc-briefing-haiti.html.

75 Rapport intérimaire du secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Conseil de sécurité de l'ONU, 30 août 2004, https://docs.un.org/en/S/2004/698 ; Rapport du secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Conseil de sécurité de l'ONU, 18 novembre 2004, https://docs.un.org/en/S/2004/908.

76 Compte rendu d'un haut représentant de la FRG, 25 août 2026.

77 La source de cette estimation n'est pas clairement confirmée. Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, *Confronting Haiti's terrorist gangs: The Gang Suppression Force and the path ahead*, 21 juillet 2026, https://foreignaffairs.house.gov/committee-activity/hearings/confronting-haiti-s-terrorist-gangs-the-gang-suppression-force-and-the-path-ahead.

78 Entretiens à Port-au-Prince avec des responsables de la FRG et de l'UNSOH, 1–14 juillet 2026 ; Compte rendu d'un haut représentant de la FRG, 25 août 2026.

79 Jenna Russo, Bitania Tadesse et Ilianna Kotini, *Ten years after HIPPO: Assessing progress and charting the future of UN peace operations*, International Peace Institute, 8 juillet 2025, https://www.ipinst.org/2025/07/ten-years-after-hippo-assessing-progress-and-charting-the-future-of-un-peace-operations.

80 Conseil de sécurité de l'ONU, *United Nations Integrated Office in Haiti: Report of the Secretary-General*, 14 juillet 2026, https://docs.un.org/en/S/2026/574; informations fournies par un membre du personnel des Nations Unies, 10 octobre 2026.

81 Conseil de sécurité de l'ONU, Lettre datée du 29 mai 2026 du secrétaire General adressé au Président du Conseil de sécurité, 29 mai 2026, https://docs.un.org/en/S/2026/449.

82 Sophie Rutenbar, *Peace operations in Haiti: Lessons from two decades of UN engagement*, GI-TOC, janvier 2026, https://globalinitiative.net/analysis/peace-operations-and-transnational-organized-crime-considerations-from-haiti/.



GLOBAL INITIATIVE
AGAINST TRANSNATIONAL ORGANIZED CRIME

À PROPOS DE GLOBAL INITIATIVE

The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC) est un réseau mondial de plus de 800 experts à travers le monde. L'Initiative mondiale offre une plateforme pour promouvoir un débat plus approfondi et des approches innovantes comme fondements d'une stratégie mondiale inclusive contre la criminalité organisée.

www.globalinitiative.net